

## INFO NÉGOCIATIONS CONTRAT DE TRAVAIL

Votre comité de négociations désire vous informer qu'à la demande de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) le dépôt du rapport de rémunération globale tel qu'il est prévu à l'annexe « G » de votre contrat de travail sera soumis **au plus tard le 30 novembre 2015**, plutôt que le 30 septembre.

Soulignons d'emblée que de nombreuses discussions et rencontres, concernant le mandat de l'ISQ et les paramètres à être utilisés par les actuaires mandatés à cet effet pour confectionner l'étude sur la rémunération globale, ont été nécessaires et sont maintenant, fort heureusement, derrière nous.

Il est à noter que les cahiers de demandes autant patronales que syndicales n'ont pas encore été déposés à la table de négociations. Ce dépôt qui ne saurait tarder, en ce qui concerne la partie syndicale, aura lieu au moment jugé opportun par votre comité de négociations.

Entre-temps nous tenons à vous informer également que différents chantiers seront mis en place afin de discuter des grands enjeux normatifs que désirent soulever les parties lors de la présente ronde de négociations. Des rencontres débiteront donc incessamment, et ce, afin d'accélérer et de faciliter les échanges lors des travaux portant sur les demandes spécifiques qui seront déposées sous peu.

Évidemment, nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancement de nos travaux dans le cadre de cette négociation de votre contrat de travail.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux  
Président